

Questions orales

M. Hnatyshyn: Je suppose que le très honorable chef de l'opposition souhaite changer d'avis au sujet de la présomption d'innocence.

M. Turner (Vancouver Quadra): Une enquête est en cours.

M. Hnatyshyn: On est effectivement en train de mener une enquête et il ne conviendrait pas qu'un ministériel donne son avis au sujet de cette enquête. Nous devrions permettre à l'affaire de suivre son cours, sans chercher du tout à l'influencer. C'est là un principe de justice que l'on respecte au Canada et je ne crois pas que le chef du député devrait tolérer que ce dernier avance ainsi des allégations farfelues.

M. Boudria: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur le Président?

Des voix: Asseyez-vous!

M. le Président: Je ne pense pas qu'une question supplémentaire soit à propos pour l'instant, mais je tiens à dire une chose non seulement aux députés, mais au public également.

Le député de Glengarry—Prescott—Russell a posé ses questions d'une façon extrêmement soignée, comme les députés le savent je pense, surtout ceux qui ont l'expérience de la Chambre. La règle veut qu'en matière civile il n'y a pas litispendance aussi longtemps du moins que le procès n'a pas débuté. Ce vieux précepte de Beauchesne que les orateurs ont cité à diverses reprises n'empêcherait quand même pas la présidence de trancher en sens contraire, si elle estimait dans l'ensemble du contexte que la question porterait préjudice à l'une ou l'autre des parties. Je n'ai pas jugé que tel était le cas. Le député a cité des conclusions dont les députés et le public doivent savoir, soit dit en passant, qu'elles sont des documents publics.

L'enquête portait sur une affaire grave. Par la voix du ministre de la Justice, le gouvernement a dit, comme il en a le droit, qu'il ne veut pas se prononcer sur le fond de la question car cela pourrait faire tort. Le gouvernement a déclaré qu'il y a une enquête en cours. Les questions étaient formulées prudemment et il y a eu des réponses.

J'interromps la période des questions uniquement pour donner cette explication, afin que les députés et le public comprennent ce qui est acceptable à la Chambre, et qu'il suffit parfois de peu pour qu'une chose ne soit pas acceptable. J'ai autorisé les questions parce qu'elles étaient prudemment et correctement formulées.

* * *

LE REVENU NATIONAL**LE RABAIS DE LA TAXE SUR LE CARBURANT AGRICOLE—ON DEMANDE DE PROLONGER LE PROGRAMME**

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le programme de rabais de la taxe sur les carburants utilisés en dehors des routes, destiné aux producteurs primaires, prend fin le 31 décembre 1987. Le ministre a-t-il l'intention au 1^{er} janvier 1988 d'augmenter de 30c. le gallon le prix du carburant agricole et des autres carburants utilisés par les producteurs

primaires, ou va-t-il prolonger le programme de rabais d'au moins un an?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis heureux d'informer mon honorable ami que cette question fait actuellement l'objet d'une étude approfondie. Il peut être assuré que le programme actuel sera maintenu en vigueur. C'est ce que je crois comprendre pour le moment.

ON DEMANDE UNE ANNONCE AU PLUS TÔT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je remercie le ministre de cette réponse. Les producteurs en seront ravis.

On s'inquiète que ce programme puisse être victime de l'accord de libre-échange. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que l'annonce de cette prolongation se fera un peu plus tôt qu'il y a deux ans où le retard mis à le faire avait suscité de vives inquiétudes et où un grand nombre d'agriculteurs avaient déjà acheté leur carburant?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je serai heureux de tenir compte de cette observation. Je veux assurer à mon honorable ami que ce programme n'a rien à voir avec les négociations sur le libre-échange et que les agriculteurs, à cet égard, seront très heureux lorsque ces négociations seront terminées et que cet accord les avantagera.

* * *

LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA**LA DÉMISSION DE L'ANCIEN MINISTRE**

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Je veux revenir au sujet qu'a soulevé mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell. Je sais qu'un procès est en cours. Je crois comprendre également qu'une enquête criminelle est maintenant en cours. Je voudrais cependant poser des questions sur l'application des lignes directrices en matière de conflit d'intérêts dont la responsabilité incombe au premier ministre.

Lorsque le député de Joliette a quitté le Cabinet, est-ce que le premier ministre s'est informé des retombées éventuelles des graves insinuations qui circulaient à son sujet au moment de son départ? A-t-on interrogé l'ex-ministre? A-t-on interrogé les hauts fonctionnaires sur les retombées de son départ et sur les dossiers dont il avait la responsabilité?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Si on veut bien me permettre de répondre à cette question, monsieur le Président, je constate que le député de York-Centre a formulé avec soin sa question sur les circonstances entourant toute cette affaire. En tant qu'ancien solliciteur général, il comprendra sûrement que lorsqu'une enquête est en cours, il ne nous appartient pas de parler des faits entourant une transaction faisant peut-être l'objet d'une enquête. En parler pourrait nuire à l'enquête libre et sans entrave menée par la GRC.